

MINISTERE DES MINES
ET DE L'ENERGIE

CABINET

CHARGE DE MISSION EN MATIERE
DES RESSOURCES MINERALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES
RESSOURCES MINERALES

DIRECTION DE LA COMMERCIALISATION
ET DE L'INDUSTRIE

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

ARRETE N° 005 /97/MME/CAB/CMMRM/SG/DGRM/DCI.-

PORANT AGREMENT D'AGENT ACHETEUR
DE LA SOCIETE LA COURONNE

.....000.....

LE MINISTRE DES MINES
ET DE L'ENERGIE

- Vu la Constitution du 14 Janvier 1995 ;
- Vu le Protocole d'Accord Politique, préalable à la formation du Gouvernement d'Union Nationale du 5 Juin 1996 ;
- Vu l'Ordonnance n° 73.084 du 6 Novembre 1973, rendant libre l'ouverture et l'exercice d'activités des Bureaux d'achat d'Import-Export d'or et de diamants en République Centrafricaine ;
- Vu l'Ordonnance n° 79.016 du 6 Février 1979, portant modification du Code Minier Centrafricain;
- Vu l'Ordonnance n° 88.009 du 24 Février 1979, fixant le régime fiscal applicable aux activités de recherche, d'exploitation et de commercialisation minière à l'exception de minerais d'uranium et substances connexes et hydrocarbures ;
- Vu le Décret n° 94.115 du 20 Avril 1995, portant organisation du Ministère des Ressources Energétiques et Minérales et fixant les attributions du Ministre ;
- Vu le Décret n° 96.166 du 6 Juin 1996, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale ;
- Vu le Décret n° 96.174 du 17 Juin 1996, portant nomination des membres du Gouvernement d'Union Nationale ;

Vu la demande formulée par Madame GERARD, Directeur Administratif et Financier de la Société La COURONNE ;

ARRETE

Art. 1er : Monsieur YAYA BABA BELLO est agréé en qualité d'Agent Acheteur de la Société La COURONNE.

Art. 2 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Bangui, le 27 JANV. 1997



Joachim SIOKE RAINALDY.-